



Construction d'un parc photovoltaïque au sol sur un ancien élevage de volailles en Saône-et-Loire d'une puissance de 999 kWc

Saint-Christophe-en-Bresse (71)

**Annexe 9 : Note en réponse à la demande de compléments du
19 aout 2024**



HYDROÉLECTRIQUE



PHOTOVOLTAÏQUE



ÉOLIEN

Annexe 3

L'annexe 3: plan de situation au 1/25 000 ou à défaut à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000, cette annexe est obligatoire.

Réponse :

L'annexe en question a été rajoutée dans le dossier

Rubrique 4

Préciser le ou les numéros des parcelles concernées par le projet;

Réponse :

Le numéro de la parcelle a été précisé sur le CERFA, voici la référence :

Préfixe	Section	Numéro	Lieu-dit	Commune	INSEE	Surface (m ²)
000	D	288	LA GRANDE CORVEE	Saint-Christophe-en-Bresse	71398	23135

Avez-vous vérifier la compatibilité de votre projet avec les documents d'urbanisme (SCOT de la Bresse Bourguignonne, le PLUi de la CC Terres de Bresse est en cours d'élaboration)?

Réponse :

Le SCoT de la Bresse Bourguignonne encourage les initiatives de production d'énergies renouvelables aussi en dehors des zones de projets urbains. Le PLUi de la communauté de communes de Terres de Bresse est en cours de rédaction.

Préciser la durée d'exploitation du parc;

Réponse :

Le parc sera exploité pendant au moins 40 ans.

Préciser la durée des travaux et le calendrier;

Réponse :

La phase de construction durera jusqu'à 6 mois et aura lieu de préférence durant les saisons sèches. Le calendrier ne peut pas encore être donné précisément puisqu'il dépend de nombreux facteurs indépendants de notre volonté.

Préciser l'occupation actuelle de la zone du projet et à quelle date a eu lieu la cessation de l'élevage de volaille (les parcelles ne sont pas déclarées au RPG depuis 2007);

Réponse :

La zone du projet est actuellement inutilisée et est en friche comme on peut le voir sur la photo ci-dessous. La cessation de l'élevage de volailles a eu lieu en 2004.



La zone du projet en friche (Source : UNITE)

Préciser les caractéristiques des panneaux photovoltaïques qui seront installés (espacement entre les tables, inclinaison et hauteur maximale..)

Réponse :

Les panneaux photovoltaïques seront espacés les uns des autres de 3 mètres. Leur point bas sera au minimum à 0,8 mètres et leur point haut à un maximum de 3 mètres. Les panneaux seront inclinés de 25°.

Préciser les caractéristiques de la clôture (longueur, hauteur, si des passages à faune sont prévus et le type de mailles..)

Réponse :

Une clôture périmétrale de 2 mètres de haut, longue d'environ 600 mètres, sera présente tout autour du site. Les clôtures extérieures sont constituées par un grillage à mailles métalliques larges déployé sur des montants rigides en bois. Elle sera perméable à la petite et à la moyenne faune grâce aux passages qui seront prévus.

Est-il prévu l'aménagement de pistes lourdes et/ou légères. Si oui, merci d'indiquer la longueur, la largeur, la surface et les matériaux (enrobés, GNT (grave non traité) ou enherbé/perméable...)

Réponse :

L'aménagement d'une piste lourde sera réalisé pour rejoindre la voie publique à la réserve incendie et permettre l'entrée dans la centrale. La piste lourde sera d'environ 3 mètres de large pour une longueur d'environ 50 mètres. Cette piste lourde sera faire en GNT. Elle représentera une surface d'environ 150 m². Une aire de retournement en GNT aussi sera prévue au bout de cette piste. L'aire représentera une surface d'environ 200 m².

Une piste légère enherbée de 3 mètres de large sera périphérique au projet. Cette piste fera environ 500 mètres de long

Préciser si le parc sera relié à une ligne HTA ou à un poste source. Si le parc est raccordé à un poste source, merci de préciser lequel et si celui-ci est en capacité d'accueillir ce projet

Réponse :

Le projet sera raccordé électriquement soit à un poste source soit à une ligne HTA. Le poste source le plus proche est celui de Chalon, il a une capacité d'accueil suffisante pour le projet (4,5 MW disponibles). Un poste HTA/BT est situé à proximité directe du projet. Étant donné la puissance du projet (1 MW), nous pourrions espérer nous y raccorder selon la disponibilité sur cette ligne.

(Coordonnées GPS du poste HTA/BT: 46.732221906509025,5.019200362834173)

Préciser quel est le tracé envisagé jusqu'au raccordement (plan et linéaire);

Réponse :

Le raccordement de la centrale photovoltaïque au réseau public est une opération menée par le gestionnaire de réseau ENEDIS qui en reste le maître d'ouvrage. Le tracé du raccordement au réseau ne peut être connu qu'à l'issue de l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives du projet et notamment d'un Permis de construire.

Concernant les tranchées à l'extérieur de la zone clôturée, elles sont donc à la main d'Enedis.

Quel est l'entretien prévu sur le site en phase d'exploitation?

Réponse :

Un générateur photovoltaïque entraîne généralement de faibles frais de maintenance. Toutefois, afin de produire le maximum d'énergie, les modules doivent être opérationnels à 100%. Pour cela, une maintenance préventive sera mise en place par l'exploitant. Les centrales seront équipées d'un dispositif permanent de vidéosurveillance et d'un système de télégestion de l'installation. Ce système permet d'être averti en cas de défaillance et de réagir rapidement pour des opérations de maintenance corrective. Les principales activités pendant la phase d'exploitation seront notamment :

- L'analyse des données enregistrées par les centrales d'acquisition (énergie solaire incidente, température des modules, énergie produite, énergie injectée dans le réseau, ...)
- Le contrôle visuel des modules et des structures, la détection éventuelle d'objets masquant les cellules (cartons, plastiques) ;
- La vérification de l'état des câbles et des connecteurs ;
- La vérification de l'état des boîtes de connexion ;
- La vérification de la tenue de la structure et des modules ;
- Les tests électriques des branches ;

- La vérification des onduleurs, éventuellement, thermographie infrarouge des armoires de protection ;
- La vérification des cellules et des connexions électriques ;
- La vérification des protections électriques, des protections anti-foudres, de la continuité des masses et des liaisons à terre.

Rubrique 6.5

Cette rubrique doit être renseigné avec les mesures qui sont mises en places afin de réduire ou limiter les impacts du projets sur l'environnement ou la santé humaine.

Par exemple, les premières habitations n'étant qu'à quelques mètres du projet, est-ce que des mesures sont prévues afin de limiter les impacts visuels et d'éviter les nuisances sonores pendant les travaux et en phase d'exploitation?

Réponse :

La co-visibilité très limitée du projet permet une bonne intégration paysagère et aura un très faible impact sur le cadre de vie. Les arbres présents seront préservés, ils sont situés en périphérie du projet et permettent de limiter la co-visibilité de celui-ci. Si toutefois l'impact visuel reste important pour les habitations voisines, la haie sera renforcé avec des essences d'arbres locales et adaptées.

En phase chantier du projet photovoltaïque, des nuisances sonores ponctuelles et temporaires pourront impacter le voisinage. Elles seront principalement liées à la circulation et à l'utilisation des engins. Le groupe UNITE s'engage à respecter des horaires de travail de journée, aucuns travaux ne seront effectués de nuit. Les engins respecteront la réglementation en vigueur en termes d'émissions sonores. Les engins seront équipés du système d'avertisseur de recul « cri du lynx » afin de limiter les nuisances liées au « bip » habituel. Cette phase de travaux est limitée dans le temps et estimée à 6 mois maximum.

Au vu des photos transmises (annexe 4), il y a plusieurs arbres présents sur la parcelle du projet. Est-il prévu de couper les arbres situés sur la parcelle dans le cadre du projet? Si oui, avez-vous contacté la DDT de votre département afin de savoir si une autorisation de défrichage est nécessaire dans ce cadre?

Réponse :

Les arbres présents seront préservés, ils sont situés en périphérie du projet et permettent de limiter la co-visibilité de celui-ci. Aucune coupe d'arbre n'est donc prévue.